

*Ministère de l'Éducation nationale,
de la recherche et de la technologie*

*Ministre déléguée
chargée de l'Enseignement scolaire*

PARIS, le 26 avril 1999

Cabinet

Le Conseiller technique

Cab/GA/CR

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'attention que Ségolène ROYAL a pris connaissance de votre courrier du 15 avril relatif à la création d'une unité pédagogique d'intégration (UPI) au collège Saint-Exupéry à ROSNY-SOUS-BOIS.

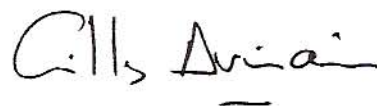
Si la décision du conseil d'administration de cet établissement de rejeter l'ouverture d'une UPI en son sein peut être jugée regrettable, elle n'hypothèque en aucune manière l'avenir scolaire des élèves concernés par cette structure spécialisée.

Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, m'a confirmé, au lendemain de cette décision, que ses services travaillaient sur d'autres hypothèses, plusieurs projets de création d'UPI existant dans ce département.

Cette situation nous prouve que le développement et l'amélioration de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés ne se suffiront pas des seules décisions administratives. Elles nécessiteront aussi de lever chez les acteurs directs de l'intégration -les enseignants- les craintes, les doutes, voire les réticences qui peuvent exister, générés par des déficits d'information, de formation ou d'accompagnement. C'est un des axes importants du plan de relance présenté le 20 avril par Ségolène ROYAL devant le Conseil national consultatif des Personnes handicapées.

Cela imposera de la part de l'administration, mais aussi de la part de nos partenaires associatifs, de renforcer le dialogue avec tous ceux qui ont à porter les projets d'intégration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilles AVINAIN

Monsieur Pascal SILLOU
Comité de Seine-Saint-Denis de l'APAJH
9 bis rue du Beau-Site
93250 VILLEMOMBLE